068-226800019-20080905-CP2008 9 2 8-DE

## Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008

Publication: 12/09/2008

Pour le Président du Conseil Général par délégation, Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° 2005-9-2-8 Séance du vendredi 5 septembre 2008

## Union des Coopératives Vinicoles d'Alsace (COVIDAL) Rénovation de la cuverie

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 90 336,60 € au maximum pour 2008 à l'Union des Coopératives Vinicoles d'Alsace (COVIDAL),
- Décide de prélever les crédits nécessaires sur le programme F024, Enveloppe N° 107 189 Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 92 du budget départemental,
- D'approuver la convention jointe au rapport et de m'autoriser à la signer avec l'Union des Coopératives Vinicoles d'Alsace (COVIDAL),

E PRESIDEN

Adopté

..... voix contre

..... abstentions